Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie, des Finances
et de la Réforme de l'Administration
Département des Affaires
Générales et de la Gouvernance

11 MAI 2020

المملكة المغربية
وزارة الاقتصاد والمالية وإصلاح الإدارة
قطاع الشؤون العامة والحكامة

Communiqué
11 mai 2020

La commission interministérielle chargée du suivi de l'approvisionnement, des prix et des opérations de contrôle de la qualité et des prix, a tenu une réunion le lundi 11 mai 2020, sous la présidence du département des Affaires Générales et de la Gouvernance relevant du Ministère de l'Economie et des Finances et avec la participation des départements ministériels chargés de l'Intérieur, de l'Agriculture, des Pêches Maritimes, de l'Industrie et du Commerce, et celui de l'Energie et des Mines. Cette réunion a été consacrée à faire le point la situation de l'approvisionnement, des prix et du contrôle.

Le suivi quotidien du marché par les départements concernés, fait état d'un approvisionnement normal en produits alimentaires, énergétiques et d'hygiène, et que l'offre disponible couvre largement les besoins pour le mois du Ramadan, et même plusieurs semaines voir plusieurs mois selon les marchandises.

Les prix des principaux biens de consommation essentiels maintiennent le trend baissier ou stable par rapport à la 2ème semaine de ce mois sacré ainsi que par rapport à la même période du mois de Ramadan de l'année dernière. Plusieurs produits ont même enregistré des baisses des niveaux des prix.

Pour le bilan des opérations de contrôle des prix et de la qualité des produits alimentaires, Les interventions des commissions mixtes provinciales et locales de contrôle des prix et de la qualité des produits alimentaires ont concerné durant les précédents jours du Ramadan, plus de 23.600 points de production, de stockage et de vente en gros et au détail. Ces opérations ont conduit à la constatation de 421 infractions en matière de prix et de qualité des produits alimentaires, dont 319 pour défaut d'affichage des prix , 56 pour non présentation de factures, 32 pour non-respect des normes de qualité et d'hygiène, 10 pour hausses illicites de prix règlementés, en plus d'autres infractions diverses. Les mesures règlementaires ont été prises à l'encontre des contrevenants.

Pour ce qui est de la qualité des marchandises et produits stockés ou présentés à la vente, les commissions mixtes ont procédé à la saisie et à la destruction de plus de 42 tonnes de marchandises impropres à la consommation ou non conformes aux normes requises. Ces quantités comprennent 8,3 tonnes de viandes, poissons et charcuterie, plus de 7,5 tonnes de miels et produits sucrés, 7 tonnes de lait et dérivés, environ 4,5 tonnes de boissons et jus, 4,2 tonnes de sucre, cafés et thés, 3,8 tonnes de pains, gâteaux et confiserie et 2,7 tonnes de dates et fruits secs, 2,8 tonnes de farines et produits dérivés.

Royaume du Maroc * Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration *
Département des Affaires Générales et de la Gouvernance

العنوان: ص ب 412 الحي الإداري الجديد أكدال – شارع أحمد الشرقاوي – الرباط
الهاتف: 00 73 68 37 05 – الفاكس: 97 16 77 37 05 – البوابة الإلكترونية: www.mag.gov.ma